



Vacances scolaires d 'été et droit de garde.

Par **thomas**, le **02/07/2010** à **10:07**

Bonjour,rnsur ma décision de justice du JAF il est dit : rnque pendant les vacances scolaires d'été le droit de garde est les 15 premiers jours de juillet hors cette année les vacances commencent le 2 au soir, pourriez-vous me dire devais-je récupérer ma petite.rnMerci beaucoup car la maman est très en colère car je ne l'ai pas récupérée hier soir en pensant que je devais le faire ce soir.rnrnMerci j'ai besoin de vous

Par **Melanie555**, le **03/07/2010** à **10:40**

Bonjour, rn rn les vacances scolaires commencent le vendredi 2 juillet au soir. Le parent qui doit passer les 15 premiers jours de Juillet avec l'enfant doit donc le chercher le 2 juillet au soir.rnCordialement

Par **thomas**, le **03/07/2010** à **10:42**

Je vous remercie beaucoup , une petite question s'il vous plait !!! merci par avance. D'après vous quand dois-je la ramener.rnrnMERCI

Par **Melanie555**, le **03/07/2010** à **12:22**

"Mathématiquement" parlant, il faut ramener l'enfant à sa maman le Samedi 17 à la mi

journée, avant ou apres le déjeuner, selon ce qui convient le mieux à l'ENFANT.

Par **thomas**, le **03/07/2010** à **12:40**

Je vous remercie